

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

## SEANCE DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 6 mai à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 23/04/2024  
Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 42  
Nombre de procurations : 3  
Votes pour : 41  
Votes contre : 3  
Abstentions : 1

**ETAIENT PRESENTS :** VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fomex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lylane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

**ETAIENT ABSENTS :** SUPERY Jean-Marc (Le Mas d'Azil)

**ETAIENT EXCUSES :** CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil)

**PROCURATIONS :** CANTEGRIL Jean-Marc à COUSTURE Eliane, GILAMA Marie à CASTAGNE Dominique, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** VANDERSTRAETEN François

**Délibération n° 2024-34 Mise en ligne à la date du retour du visa**

### **Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE CEL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants, Monsieur Le Président propose au conseil communautaire d'adopter le budget primitif du budget annexe CEL, comme présenté ci-après.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2024 du budget annexe CEL, arrêté en dépenses et en recettes tel qu'indiqué ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 643 448 €	1 643 448 €
Investissement	3 797 106 €	3 797 106 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
VANDERSTRAETEN François

Le Président,  
COURNEIL Jean-Claude